M. E. Albertini saisit cette occasion de mettre en garde les philologues contre la tendance qu'ils ont souvent à refuser d'admettre que des auteurs grecs aient pu utiliser des auteurs latins.

— Après la séance, et vérification faite des références, M. Ch. Picard a signalé une autre correspondance entre Lydus et un texte d'auteur latin (Cic., *De nat. d.*, III, 23), susceptible d'appuyer les observations présentées ici.

II. — M. J. Carcopino fait part à la Société de la belle découverte épigraphique dont il doit connaissance à la courtoisie de l'inventeur, M. Guido Calza, le savant et actif directeur des fouilles d'Ostie. Il s'agit d'un fragment nouveau des Fastes d'Ostie, allant de l'an 108 à l'an 113 de notre ère, et comportant toute une suite de renseignements précieux et inédits sur les spectacles et les constructions dont fut exclusivement remplie l'heureuse histoire de cette période du règne de Trajan.

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

du 10 décembre 1932.

Président : M. J. Carcopino.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Présentation des comptes.

M. Marouzeau, au nom de la Trésorière excusée, présente les comptes de l'exercice écoulé :

Recettes :

Report d'exercice	928 fr.	68
Cotisations annuelles	8,262	61
Vente de la Revue (abonnements et achats)	6,016	20
Vente de la Collection d'études latines	5,686	»»
Subvention de la Confédération des Sociétés scientifiques	11,250	»»
Subvention de la Caisse des recherches scientifiques.	8,000	»»
Intérêt des dépôts	85	»»
Total	40,228 fr.	49

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau	334 fr.	65
Poste, recouvrements, correspondance	413	65
Frais de banque, compte postal, enregistrement.	37	45
Cotisations et souscriptions	250	»»

Impression de la Revue (fasc. II de 1932, complément).	9,700 fr.	40
— — (fasc. I de 1932)	13,070	»»
— — (fasc. II de 1932, provision) .	2,500	»»
Tirages à part	840	»»
Frais de l'éditeur	160	»»
Frais et indemnité de rédaction	2,000	»»
Frais et indemnité de secrétariat.	2,000	»»
Frais et indemnité de trésorerie	1,000	»»
Rétribution de collaborateurs.	3,474	65
Droits d'auteurs	3,950	80
Gratifications et frais de séances.	364	»»
Total	40,095 fr.	60

Avoir :

A la Société générale	54 fr.	70
Au compte de chèques postaux	19	74
Encaisse de la Trésorière	58	45
Total	132 fr.	89

Montant égal : 40,228 fr. 49 — 40,095 fr. 60 = 132 fr. 89.

La Commission des comptes, après examen des livres et des pièces comptables, approuve les comptes ci-dessus :

R. Durand, A. Guillemin, Ch. Samaran.

Rapport de l'Administrateur.

Notre Société développe sans arrêt son activité. Le chiffre des membres augmente incessamment, et le volume de la *Revue* s'est encore accru (525 pages en 1932 contre 411 en 1931). Les séances de la Société sont très suivies et très vivantes. Les offres de collaboration sont de plus en plus nombreuses. La création d'un *Groupe romand* a heureusement contribué à l'essor de la Société à l'étranger.

Malheureusement, cette prospérité scientifique est contrariée par des difficultés matérielles. La Société va être privée dès cette année d'une de ses sources de revenus les plus importantes, du fait que la Confédération des sociétés scientifiques a décidé de ne subventionner à l'avenir que des publications strictement bibliographiques.

En conséquence, il est nécessaire d'envisager à la fois une réduction des dépenses et une augmentation des ressources, et le Bureau propose à la Société d'une part de diminuer les frais de rédaction (indemnité du rédacteur en chef et rétribution des collaborateurs), d'autre part d'élever le chiffre de la cotisation.

Ces mesures devront permettre à la Société de faire face aux difficultés de l'heure présente. Mais il est indispensable que tous les amis de la Société fassent effort pour lui ménager des appuis et des ressources propres à assurer son avenir.

Les résultats acquis doivent être à tous un encouragement précieux. La Société atteint cette année sa dixième année d'existence et son cinq-centième membre; il y aura lieu de marquer cette heureuse conjonction de chiffres, signe éloquent de prospérité, par une fête qui réunira en mars prochain les membres et les amis de la Société.

L'Administrateur :
J. MAROUZEAU.

— L'Assemblée approuve le Rapport de l'Administrateur et les comptes de la Trésorière.

Modifications au Règlement et aux Statuts.

Le Président demande à l'Assemblée de fixer le chiffre nouveau de la cotisation. Quelques membres, soucieux d'assurer dans les meilleures conditions possibles le fonctionnement de la Société, proposent le chiffre de cinquante francs, qui serait encore très inférieur à la valeur réelle des deux fascicules annuels de la *Revue*; l'Administrateur, préoccupé de maintenir le principe que l'adhésion à la Société doit représenter un avantage réel, accepterait qu'on s'en tienne au chiffre de quarante francs, qui, grâce aux réductions de dépenses envisagées par ailleurs, permettra approximativement d'équilibrer le prochain budget.

Après une courte délibération, l'Assemblée décide de fixer à 40 francs la cotisation annuelle, et à 1,000 francs la cotisation de membre perpétuel à partir du 1er janvier 1933.

Elle décide, en outre, sur la proposition de l'Administrateur, et pour assurer la participation active du plus grand nombre de membres aux travaux de la Société, de rendre obligatoire le renouvellement du Président à la fin de chaque exercice.

Élections.

Le Président étant, aux termes des statuts, obligatoirement renouvelable cette année, l'Administrateur exprime les remerciements de l'Assemblée à M. J. CARCOPINO pour le dévouement et l'autorité souriante avec lesquels il a présidé nos débats, et souhaite qu'il continue à nous apporter le stimulant de sa présence.

Notre Trésorière, Mlle S. ROOSENBURG, a dû renoncer aux fonctions qu'elle remplissait avec dévouement, en épousant notre confrère M. Cl. Zeppa de Nolva, appelé à organiser un enseignement de latin à l'Université de Madrid.

D'autre part, Mlle A. Guillemin a demandé avec insistance à céder sa place à un nouveau Commissaire aux comptes pour assurer un roulement.

Il y a donc lieu de procéder à des élections. Par un vote unanime, l'Assemblée constitue ainsi le Bureau pour l'année 1933 :

Président : M. A. Ernout ;
Vice-présidents : MM. E. Albertini et D. Barbelenet ;
Administrateur : M. J. Marouzeau ;
Trésorière : Mlle P. Laurent ;
Commissaires aux comptes : MM. J. Bayet, R. Durand, Ch. Samaran.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU

GROUPE ROMAND DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 29 MAI 1932, A MARTIGNY (VALAIS).

Président : M. A. Oltramare.

Membres présents. — MM. P. Barrelet, J. Béranger, Mlles E. Bréguet, M. Broye, MM. M. Budry, A. Burger, M. Chevallier, l'abbé E. Dutoit, P. Fabre, Ch. Favez, C. A. Gunz, Mlle J. Hersch, MM. M. Jeanneret, H. Kaden, W. Liebeskind, Ph. Meylan, M. Niedermann, A. Oltramare, E. Reymond, H. Stehlé, L. Stubbe, J. Treyvaud, E. Wiblé.

Partie administrative.

M. A. Oltramare, en ouvrant la séance, constate avec plaisir la prospérité du Groupe romand de la Société des études latines, qui compte déjà cinquante-six membres. Parmi ceux qui ont adhéré à l'association depuis la séance constitutive du 16 janvier 1932, il est heureux de citer, en particulier, l'illustre historien qu'est M. G. Ferrero, professeur à l'Université de Genève.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté par l'assemblée, qui fixe au 27 novembre la prochaine séance et accueille avec enthousiasme la proposition de M. Oltramare d'y inviter M. Marouzeau.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. M. Niedermann présente, sur *la méthode de la critique des textes latins*, une communication dans laquelle, résumant avec précision l'état actuel de la question, il expose ce qu'il faut entendre par critique